

<b>Travaux</b>			
	<b>Procédure</b>	<b>Attributaire/signataire</b>	<b>Délai de réponse</b>
<b>0 €</b>	Gré à gré		Discrétion du Directeur général délégué
<b>25 000 € HT</b>	Trois devis réclamés auprès de trois entreprises		Minimum 7 jours calendaires, réduit à 2 jours calendaires en cas d'urgence
<b>90 000 € HT</b>			Minimum 14 jours calendaires, réduit à 2 jours calendaires minimum en cas d'urgence
<b>207 000 € HT</b>	Publicité sur : - le site internet de la SAEM Noisy-le-Sec Habitat - la plate-forme de dématérialisation de la SAEM Noisy-le-Sec Habitat - le BOAMP ou un JAL	Directeur général délégué après avis de la Commission de la commande publique	- Procédure ouverte : minimum 21 jours calendaires réduit à 2 jours calendaires minimum en cas d'urgence
			- Procédure retreinte : minimum 7 jours calendaires en phase candidature et 14 jours calendaires en phases offre
<b>5 186 000 € HT</b>	Publicité sur : - le site internet de la SAEM Noisy-le-Sec Habitat - la plate-forme de dématérialisation de la SAEM Noisy-le-Sec Habitat - le BOAMP - le JOUE	- Attribution par la Commission de la commande publique - Signature par le Directeur général délégué	Délais imposés par les dispositions du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005